

HANDICAP

Si vous êtes handicapé(e), que le handicap soit visible ou invisible (mental, physique ou émotionnel) un bailleur potentiel ou actuel ne peut vous demander de détails sur la nature ou la sévérité de votre handicap. Personne ne peut pendant la transaction demander de détails sur les handicaps de membres de votre famille, visiteurs, connaissances, ou amis(e)s. Si les handicaps d'un locataire nécessitent une exception à une politique/un règlement ou le changement d'un élément structurel afin de pouvoir utiliser et bénéficier du logement, le locataire peut faire une **demande raisonnable d'ajustement** (règlement/politique) ou une **demande raisonnable de modification** (structurelle) auprès du bailleur. C.-à-d., dans un complexe avec parking premier arrivé premier servi, une personne à mobilité réduite peut demander un espace réservé. En général ceci ne coûte rien ou presque. Mais pour les modifications (installation d'une barre d'appui, d'une rampe), le locataire couvre habituellement le coût et il peut être exigé qu'il le fasse faire par un ouvrier. Le locataire peut être tenu de rendre la structure dans son état d'origine.



Statut VÉTÉRAN/MILITAIRE

Le fait d'être militaire en exercice ou démobilisé ne doit pas limiter vos options en matière de logement. « Désolé, je ne peux pas vous le louer—vous pourriez être appelé et ne pas finir votre bail » constitue une discrimination au logement. Si vous êtes appelé, vous avez droit à être libéré de votre bail sans pénalité financière. Si vous avez un handicap lié à votre service, vous pouvez aussi demander au bailleur un ajustement ou des modifications raisonnables comme décrit ci-dessus.

Situation de FAMILLE

Dans l'état de WA, les bailleurs n'ont pas le droit de refuser une location ou de modifier les conditions pour le locataire parce qu'une personne est célibataire, marié(e), veuf(ve), séparé(e) ou divorcé(e). « Désolé, nous voudrions vous le louer, mais nous préférons un couple de professionnels bien mariés, dans notre maison » peut mener à une plainte pour discrimination au logement.

La capacité d'une personne à louer un lieu doit se baser sur les critères de candidature, la sélection (historique bancaire, casier judiciaire, historique du locataire) et la satisfaction des obligations financières du logement. La propriété ne doit être publiée et promue que par ses caractéristiques (chambres, SDB, garage, terrasse, etc.) et non par le « type » de personne préféré par le bailleur (adultes, couples, citoyens américains, femmes uniquement, etc.)

Si vous pensez avoir été victime de discrimination au logement, contactez :

Northwest Fair Housing Alliance,
35 W. Main Ave,
Suite 250
Spokane, WA 99201
Tél : 509-325-2665
1-800-200-FAIR (3247)
Fax : 1-866-376-6308
www.nwfairhouse.org



Nous pouvons vous informer et vous défendre gratuitement.

Le travail ayant servi de base à cette publication a été en partie soutenu par une subvention du Département du logement et du développement urbain des É-U. NWFHA n'est responsable que de l'exactitude des affirmations et des interprétations contenues dans cette publication. 4/16/



Égalité des droits au logement



NORTHWEST FAIR HOUSING ALLIANCE

(509) 325-2665
1 (800) 200-FAIR (3247)
www.nwfairhouse.org

L'égalité des chances au logement : C'est votre droit !

FEDERAL

- Race
- Couleur
- Nationalité d'origine
- Religion
- Sexe (genre)
- Handicap
- Situation de famille (nombre d'enfants)



WA STATE

- Situation de famille
- Orientation sexuelle/Identité de genre
- Statut militaire/Vétérán

Comme locataire dans l'état de Washington, la loi fédérale *Fair Housing Act* (FHA), garantit votre protection, l'égalité des chances, le logement sans discrimination sur la base de la race, de la couleur, de la nationalité, de la religion, du sexe, du handicap, & et de la situation de famille. Dans l'état de WA, la loi *Washington Law Against Discrimination* (WLAD) vous protège également pour : situation de famille, orientation sexuelle/identité de genre, et statut de vétérán/militaire.

La FHA et la WLAD couvrent toutes les parties de votre transaction : recherche de logement, candidature et sélection, contrat de location, obtention d'une assurance locataire, conditions générales de votre bail, renouvellement du bail, fin de votre bail et processus de départ.

Si vous répondez aux critères de sélection du bailleur, et pouvez payer la caution, le loyer et les frais associés annoncés, vous devez être libre de choisir le logement qui convient le mieux à votre famille.



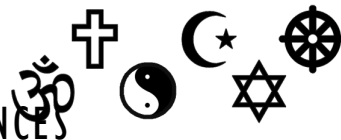
RACE, COULEUR, NATIONALITÉ D'ORIGINE



Photo courtesy of the American Anthropological Association

Se voir refuser un logement, être cantonné à certaines aires d'un immeuble ou dirigé vers des quartiers pour « des gens comme vous » constitue une discrimination au logement. Si vous appelez au sujet d'une annonce immobilière et que tout semble disponible au téléphone, mais que quand vous vous

présentez au rendez-vous le logement n'est plus disponible, vous pourriez avoir une allégation de discrimination au logement.



RELIGION/CROYANCES

Une annonce immobilière doit exclure toute préférence religieuse ou non religieuse. Les annonces mentionnant une église spécifique comme attrait du logement peuvent entraîner une allégation de discrimination au logement à moins que toutes les églises voisines soient mentionnées, sans quoi cela peut être vu comme le bailleur préférant, encourageant, ou décourageant certains « types » de personnes.

SEXE/GENRE

Le *Fair Housing Act* interdit au bailleur de harceler sexuellement un locataire, faire des avances ou demander des faveurs sexuelles en échange d'un logement, d'aménagements du logement, (modernisation d'appareils, place de parking etc.) ou de services tels que réparations, maintien des commodités, ou renouvellement du bail.

SITUATION DE FAMILLE (mineurs dans le foyer)

Le *Fair Housing Act* interdit au bailleur de discriminer des locataires potentiels ou actuels qui ont un enfant ou plus, attendent un enfant ou adoptent ou sont une famille d'accueil. De plus, des règles trop restrictives pour les enfants peuvent être perçues comme discriminatoires car les normes de logement doivent être appliquées de la même façon que le locataire soit un adulte ou un enfant. Par ex., « Pas de jouets dans le couloir » est discriminatoire. « Pas d'affaires personnelles dans le couloir » est acceptable.



De plus, les familles avec enfants ne peuvent être poussées par le bailleur à louer des appartements au RDC (car « les enfants sont bruyants ») ou se voir refuser certaines propriétés aux caractéristiques spéciales (car c'est « trop dangereux pour les enfants ») c.-à-d., rues animées, balcons, saunas, ou cheminées.

Enfin, un logement répertorié spécifiquement « Réservé aux Seniors » (55+, 62+) doit répondre à des directives très spécifiques pour être exempt de cette loi. Un propriétaire particulier qui